



Programme d'investissement dans la carrière
Formulaire de demande

1. Nom de l'artiste ou du groupe : _____

Personne-ressource (si différente de la personne précisée ci-dessus) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Prov. : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Somme demandée : 16 000 \$ sur 2 ans Coûts totaux du projet : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

2. a) Le demandeur* a-t-il déjà soumis une demande dans le cadre du programme d'investissement dans la carrière? Oui Non

b) Le demandeur est-il un artiste prêt pour l'exportation ou encore un artiste exportant?

3. Signature de l'artiste ou de la personne-ressource du groupe :

Nota : Si la demande est acceptée, à l'ordre de qui doit-on émettre le chèque?

(Si le chèque est fait à l'ordre d'un particulier, il peut recevoir un T4A pour fins d'impôt. S'il est plutôt fait à l'ordre d'une compagnie ou d'un groupe, celui-ci doit avoir un compte bancaire.)

Annnonce des résultats : Les demandeurs sont informés des décisions rendues par courriel, habituellement dans les 30 jours suivant la date limite de demande de subvention. En cas de refus, le demandeur peut soumettre à nouveau un projet admissible avant la date limite suivante. Les pièces justificatives ne sont pas retournées au demandeur.

Veillez fournir une description du projet à la page suivante



Demande au programme d'investissement dans la carrière

Description du projet

Sur une feuille distincte, veuillez fournir une description du projet en utilisant les TITRES DE SECTION suivants :

1. Court résumé du projet. (Deux phrases maximum.)

2. Renseignements généraux sur l'artiste, le groupe ou le professionnel de l'industrie :

- **Genre ou style musical**
- **Public ou marché**
- **Bref résumé de l'expérience sur scène**
- **Engagements actuels et récents**
- **Réseau de soutien ou partenaires, le cas échéant**

3. Description détaillée du projet, dont une description de l'utilisation des fonds.

4. Le projet sera noté en fonction des critères mentionnés ci-après. Veuillez, au mieux de vos connaissances, à ce que votre demande réponde à tous les objectifs du programme :

La proposition – 50 %

1. Le demandeur a un plan d'affaires ou de marketing solide et en **fournit une copie. – 15 points**
2. Le demandeur illustre clairement sa connaissance du marché cible et la façon de le joindre. – **10 points**
3. Il faut être là au bon moment. Le demandeur démontre que l'investissement est actuellement bénéfique pour sa carrière. – **15 points**
4. Le demandeur prouve sa capacité à exécuter tous les points dans sa proposition et à assurer le suivi correspondant. Cela peut être démontré à partir de projets antérieurs financés ou d'exemples d'une progression constante de la carrière. – **10 points**

L'équipe de projet – 15 %

1. Le jury veut connaître l'expérience des membres de l'équipe du demandeur et leur fonction dans le cadre du projet. – **15 points**

Le financement – 20 %

1. Le jury évalue la capacité financière du demandeur à mettre de l'avant son plan et le réalisme de ses prévisions budgétaires. – **10 points**
2. Est-ce que la concrétisation du projet permettra au demandeur d'atteindre une plus grande autonomie financière au sein de l'industrie de la musique? – **10 points**

L'artiste – 15 %

1. Le demandeur dresse la liste de ses réussites, critiques positives et réalisations au sein de l'industrie**. – **10 points**
2. Le mérite artistique du projet. – **5 points**

**** Quand vous défendez vos réalisations professionnelles, vous pouvez inclure toutes les réalisations passées, mais gardez à l'esprit que le jury a le mandat de s'intéresser plus particulièrement aux activités du demandeur au cours des douze derniers mois.**

5. Décrivez la façon dont vous évaluerez votre réussite dans le contexte des objectifs énoncés dans la proposition.

6. Fournissez un chemin critique précisant des dates et tâches pertinentes pour votre projet, y compris les dates de début et de fin prévues.

7. Fournissez des prévisions budgétaires détaillées :

- Dépenses détaillées
- Devis correspondants
- Revenus détaillés, le cas échéant



Modalités

ASSUREZ-VOUS DE LIRE TOUTES LES MODALITÉS AVANT DE SIGNER. IL S'AGIT D'UNE ENTENTE AYANT FORCE OBLIGATOIRE.

En signant la présente, le ou les demandeurs acceptent individuellement et collectivement ce qui suit :

- a) Les demandeurs sont liés à toute approbation et à tout refus de Music PEI par rapport à la présente demande de financement ou à tout paiement ou à toute allocation des fonds afférents.
- b) Les demandeurs renoncent à présenter une réclamation ou lancer des poursuites contre Music PEI (ainsi que ses directeurs, agents ou employés) à la suite de toute approbation ou de tout refus de celle-ci par rapport à la présente demande de financement ou à tout paiement ou à toute allocation des fonds afférents.
- c) Les demandeurs dégagent Music PEI (ainsi que ses directeurs, agents et employés) de toute responsabilité en cas de pertes ou dommages directs, indirects ou accidentels découlant de la présente demande ou du paiement ou non-paiement des fonds afférents. Music PEI est responsable du paiement des fonds une fois qu'ils sont alloués.
- d) Les demandeurs et leurs représentants, substituts légaux, société mère, affiliés, succursales et divisions assument tous les risques de pertes ou de dommages qui peuvent découler de la présente demande de financement, de son approbation ou refus et du paiement ou non-paiement des fonds afférents.
- e) Les prévisions budgétaires des demandeurs reposent sur des faits et sont aussi réalistes que modérées.
- f) Si leur demande de financement est acceptée, les demandeurs fournissent les états financiers du projet à Music PEI dans les 60 jours suivant la fin de celui-ci. Les états financiers doivent détailler les dépenses et coûts liés au projet et être accompagnés des factures et reçus originaux, ainsi que de tout autre document justificatif raisonnablement exigible par Music PEI.
- g) Music PEI respecte la nature confidentielle du matériel soumis dans le cadre de la présente demande.
- h) Les demandeurs permettent à un cabinet de comptables agréés ou à un représentant de Music PEI ou du ministère du Tourisme et de la Culture de l'Île-du-Prince-Édouard d'évaluer et de photocopier leurs livres comptables et d'en tirer des données, et ce, à tout moment jugé raisonnable, à condition que de telles vérifications se limitent aux questions liées aux détails de la présente demande et que tous les renseignements obtenus de cette façon par Music PEI demeurent confidentiels.

- i) Les demandeurs déclarent toute somme reçue ou qu'ils s'attendent à recevoir d'autres instances gouvernementales pour le projet proposé à la soumission de leur demande de financement à Music PEI.
- j) Le programme d'investissement dans la carrière accorde un financement non remboursable de **16 000 \$ sur 2 ans (10 000 \$ la première année et 6 000 \$ la suivante)** à tout candidat† dont le projet est retenu. Les lauréats reçoivent une avance correspondant à 75 % de la somme accordée pour la première année (7 500 \$) dans les 30 jours suivant la réception de la lettre d'acceptation ou de l'entente de financement aux bureaux de Music PEI. Les 25 % restants pour la première année de la subvention sont versés dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport final et de la documentation financière aux bureaux de Music PEI et leur approbation à la fin de la première année. La même procédure s'applique pour la deuxième année, avec l'avance de 75 % de la somme (4 500 \$) au début de l'année, puis le versement des 25 % restants dans les 30 jours suivant la soumission du rapport final.
- k) Tous les renseignements susmentionnés sont vrais et complets, et les demandeurs consentent à la réception et à la prestation de renseignements comptables et de crédit par les fournisseurs de crédit, les bureaux de crédit et les fournisseurs de services.

Entente des demandeurs : Je confirme que les renseignements fournis dans la présente sont justes, au meilleur de mes connaissances.

Signature : _____

Nom en lettres moulées : _____

Au nom de : _____

Date : _____

**VOIR LA LISTE DE VÉRIFICATION DU Programme d'investissement dans la carrière
, À LA PAGE SUIVANTE**

† Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre épique et le singulier comprend le pluriel et vice versa.
08/2011

Liste de vérification du Programme d'investissement dans la carrière

- ❑ Cinq copies du formulaire de demande, de la proposition de projet et des pièces justificatives
- ❑ Budget détaillé, y compris les devis
- ❑ Copie du formulaire de résidence, s'il n'a pas déjà été soumis
- ❑ Formulaire d'adhésion à Music PEI et paiement de la cotisation, si le demandeur n'est pas encore membre en règle
- ❑ Notice biographique et page présentant les faits saillants de la carrière en 2010-2011, pour verser au dossier
- ❑ Modalités dûment signées, qui doivent accompagner toutes les demandes. Si cette entente n'est pas signée et retournée avec la demande de financement, celle-ci sera jugée incomplète et, donc, non admissible